

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 23 mai 2024 à 20 heures 00 minutes
Salle de conseil municipal

Quorum: 5

Présents:

Mme AUZANNET Virginie, M. FRADIN Patrice, Mme GAUCHERON Marie-Laure, Mme GHARBI Aurélie, Mme LALAND Anne, Mme SALE Audrey

Procuration(s):

Absentes):

M. GOETHALS-DUMONTET Julien

Excusé(s):

Mme GODET Martine

Secrétaire de séance: Mme SALE Audrey

Président de séance: M. FRADIN Patrice

1 - Redevance SRD 2024

Monsieur le 1er Adjoint informe le conseil que l'article L.2125-1 du Code Général des personnes publiques (CG3P) dispose de toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

En l'occurrence, l'article R2333-105 du Code Général des collectivités territoriales, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité.

Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

En 2024, le coefficient index ingénierie est de 1,5617. La population totale en 2024 est de : 379 habitants.

Le montant de la redevance pour notre commune s'élève donc à 239 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de réclamer la redevance d'un montant de 239 € pour l'année 2024.

2 - Base d'Adresses Locales (BAL)

Monsieur le 1er Adjoint rappelle au conseil la validation des noms de rues et des numéros de rues sur la commune suite à la validation de la Base d'Adresse Locale (BAL) avec la Poste.

les bâtiments communaux non numérotés à ce jour, ont les numéros suivants:

Camping:	10 rue du Lavoir
Local communal:	9 Bis rue du lavoir
Atelier communal :	13 rue du Lavoir
Salle des fêtes :	2 rue Trompe souris
Cimetière:	3 rue du calvaire
Eglise:	2 Bis Place Saint Fort

Il a été attribué des numéros à la rue Trompe souris :

2 Rue Trompe souris
1 Rue Trompe souris
3 Rue Trompe souris
5 Rue Trompe souris.

Le hameau de la gare a dû être modifié, les rues ont été nommées et numérotées comme détaillé ci-dessous (cf plan du hameau):

2 Rue du bois Blanc	20 Rue du Calvaire
4 Rue du Bois Blanc	22 Rue du Calvaire
6 Rue du Bois Blanc	24 Rue du Calvaire
8 Rue du Bois Blanc	26 Rue du Calvaire
1 Rue de la Gare	2 Impasse Claunay
2 Rue de la Gare	4 Impasse Claunay
3 Rue de la Gare	6 Impasse Claunay
4 Rue de la Gare	8 Impasse Claunay
6 Rue de la Gare	10 Impasse Claunay

Un courrier sera envoyé à chaque administré concerné et la commune leur fournira une attestation pour faciliter leur modification d'adresse.

Le conseil approuve.

3 - Heures complémentaires et supplémentaires

Monsieur le 1er Adjoint fait part au conseil que les agents, sur la demande du conseil municipal, peuvent être amenés à faire des heures complémentaires ou supplémentaires.

Ces heures seront rémunérées sur la base d'un état d'heure validé par le Maire.

Après délibération, le conseil municipal décide de rémunérer les heures complémentaires ou supplémentaires aux agents après validation de la mission par l'assemblée.

4 - Devis peinture salle des fêtes

Le 1er Adjoint présente le devis peinture pour la salle des fêtes. Le montant s'élève à 2 035 € HT.

Le conseil approuve le devis de VB peinture pour la salle des fêtes. Les dates de travaux seront étudiées ultérieurement.

5 - Ecole

Le conseil municipal est informé que les travaux de l'école sont prévus pour cet été afin qu'ils soient terminés pour la rentrée de septembre.

Concernant la bibliothèque, Madame VEDIS a proposé des étagères que l'on trouve chez Conforama. Le conseil s'interroge sur l'obligation ou non d'acheter du mobilier anti-feu pour ce lieu. Des renseignements seront pris pour répondre à cette question.

6 - Logement communal

Le 1er Adjoint fait part de la demande des locataires qui souhaitent changer le nom sur le bail car madame COTHET Cassandra n'habite plus dans le logement qu'elle a quitté pour raison professionnelle.

Etant donné que c'est Adrien BISCEGLIA qui a avancé les frais et versé la caution, il est possible de modifier le nom du bail avec l'accord du conseil sans faire d'écriture comptable.

Après délibération, le conseil accepte de modifier le nom sur le bail au 1er juillet 2024.

Le bail sera donc aux noms de BISCEGLIA Adrien et HENNUY Sophie.

7 - Permanences électorales

Il est rappelé que les élections européennes auront lieu le 9 juin de 8h00 à 18h00.

Il convient d'établir les permanences de la journée. Après que chacun ai donné ses disponibilités, un tableau récapitulatif sera envoyé par mail à chaque conseiller.

8 - Questions diverses

* Un courrier anonyme est lu concernant un logement sur la commune et sur la salubrité de celui-ci.

Un signalement a été fait auprès des services concernés et le propriétaire sera prévenu.

* Monsieur COLAS Gérard a demandé qu'un terrain lui soit vendu afin de faciliter sa sortie de ferme. Après renseignement, ce terrain appartient bien à la commune mais n'est pas cadastré. Il faut donc faire intervenir un géomètre afin de borner ce terrain.

Des renseignements seront pris auprès du notaire pour connaître le prix de l'hectare.

* Compte rendu PLUi

Suite à la réunion sur le PLUi, un rappel de la dernière réunion a été fait.

Cette réunion s'est portée surtout sur la charte de gouvernance et des décisions que chaque Maire aura sur son territoire.

*les huisseries extérieures ainsi que les volets du logement seront repeint en septembre.
Il faut recontacter le menuisier afin qu'il rénove les volets avant la peinture.

*Le comité des fêtes, lors de la randonnée du 15 juin tirera le feu d'artifice annuel. Le feu est réglé par la commune comme chaque année et la subvention versée au comité des fêtes pour le feu sera de 3000 €.

Fin de la séance : 21 h20

Le Secrétaire de séance,

Fait à Savigny sous Faye
P^o Le Maire empêché,
Le 1er Adjoint,
Patrice FRADIN

